
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE MARDI 23 MAI 2023 – 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le mardi 23 mai 2023 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Nadine Viau, formant ainsi quorum :

Sont présents :
Madame Nadine Viau, mairesse
Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
Madame la conseillère Renée Trudel, district 2 du Golf
Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
Madame la conseillère Julie Lavoie, district 5 du Vieux-Beloeil
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage, district 6 du Tournesol
Monsieur le conseiller Martin Robert, district 7 des Bourgs
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil, district 8 du Centenaire

Est absent :
Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets

Sont également présentes :
Madame Martine Vallières, directrice générale
Madame Marilyne Tremblay, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance.

2. MOT DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

3. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2023

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS AUTRES QUE CEUX INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens.

2023-05-206

5. CLUB DE GOLF BELOEIL – 100^E ANNIVERSAIRE – SIGNATURE DU LIVRE D’OR

CONSIDÉRANT que le Club de golf Beloeil est une richesse en plein cœur de la Ville;

CONSIDÉRANT que le Club de golf Beloeil célèbre cette année son 100^e anniversaire;

CONSIDÉRANT que le Club de golf Beloeil est un acteur important dans la communauté beoilloise;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D’inviter le Club de golf Beloeil à venir signer le livre d’or de la Ville afin de souligner son 100^e anniversaire de fondation.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-207

6. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D’adopter l’ordre du jour présenté en reportant le point suivant :

43. Politique d’art public – plan d’action et d’intervention artistique – 2023-2027 – adoption

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-208

7. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL – 15 MAI 2023 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 mai 2023, tel que soumis.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-209

8. MAIRE SUPPLÉANT – JUIN, JUILLET, AOÛT 2023 – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

De nommer Monsieur le conseiller Martin Dubreuil à titre de maire suppléant pour les mois de juin, juillet et août 2023.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-210

9. RÈGLEMENT 1668-08-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS RELATIVES À LA CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS AINSI QUE LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VOIES DE CIRCULATION – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement 1668-08-2023 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de modifier les modalités relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions applicables aux voies de circulation.*

Ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire et a pour objet :

- D'appliquer la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels à tout projet de lotissement, incluant les lotissements de projets intégrés;
- De permettre de céder à un centre de services scolaire un terrain ou utiliser les sommes du fonds spécial pour faire l'acquisition d'un immeuble en vue de le céder à un centre de services scolaire ou payer le montant dû au centre de services scolaire qui a acquis un immeuble à la place de la Ville;
- D'évaluer la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en fonction de la valeur déterminée par un évaluateur agréé;
- De permettre l'exception des normes de lotissement pour les voies de circulation pour l'autorité publique dans les secteurs déjà construits.

Ce règlement ne contient aucun article susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

La période de question est ouverte.

Aucune intervention.

2023-05-211

10. RÈGLEMENT 1668-08-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 1668-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES MODALITÉS RELATIVES À LA CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS AINSI QUE LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX VOIES DE CIRCULATION – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'adopter le *Règlement 1668-08-2023 modifiant le Règlement de lotissement 1668-00-2011 afin de modifier les modalités relatives à la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels ainsi que les dispositions applicables aux voies de circulation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-212

11. DÉROGATION MINEURE (DM-2023-9030) – 1176, RUE BENONI-ROBERT – AGRANDISSEMENT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

- a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogation mineure (DM-2023-9030) pour la propriété située au 1176, rue Bénoni-Robert;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à permettre une marge de 1,87 mètre d'une ligne latérale de lot pour un bâtiment principal alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige un minimum 2 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1766-00-2019 relatif aux dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert-;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2023-9030 telle que demandée pour le 1176, rue Bénoni-Robert, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/46 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-213

12. USAGE CONDITIONNEL (UC-2023-9038) – 331, RUE CHAMPLAIN – AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT BIGÉNÉRATIONNEL – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation d'usage conditionnel (UC-2023-9038) pour la propriété située au 331, rue Champlain;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à autoriser l'aménagement d'un logement bigénérationnel de plus de 45 mètres carrés au deuxième étage d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la demande d'usage conditionnel numéro UC-2023-9038 pour le 331, rue Champlain, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/50 du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-214

13. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ 2017-2022 DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITÉS – AN 6 – ADOPTION

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) ont toutes adopté le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, version 2017-2022;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la RISIVR ont confié la responsabilité de la sécurité incendie à la RISIVR;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que chaque municipalité doit déposer un rapport d'activité dans les 3 mois qui suivent la fin de l'année financière;

CONSIDÉRANT que la RISIVR a complété ledit rapport d'activité pour chacune des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités membres de la Régie doit adopter ledit rapport d'activité annuel de l'an 6 (1^{er} janvier au 31 décembre 2022) pour la partie qui la concerne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

D'adopter le rapport d'activité annuel de l'an 6 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie pour la partie concernant Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-215

14. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9034) – 196, RUE RICHELIEU – NOUVELLE CONSTRUCTION – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/47 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9034 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée en remplacement de la maison pour personnes retraitées autonomes au 196, rue Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères des sections 20 et 21 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-216

15. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9037) – 101, RUE DE L'INDUSTRIE – ENSEIGNES – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/48 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9037 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation au demandeur pour permettre l'installation de deux enseignes d'identification posées à plat sur le bâtiment principal au 101, rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-217

16. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9039) – 925 À 933, RUE GUERTIN – MODIFICATION CONSTRUCTION – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/51 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9039 et d'autoriser la modification des permis de construction émis au demandeur en regard des plans déjà approuvés concernant le 925 à 933, rue Guertin, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-218

17. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9042) – 1176, RUE BENONI-ROBERT – AGRANDISSEMENT – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/52 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9042 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale jumelée comprenant un garage intégré au rez-de-chaussée avec un espace habitable au-dessus au 1176, rue Bénoni-Robert, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 19 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-219

18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9044) – RUE DE L'INDUSTRIE – LOT 6 443 351 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – NOUVELLE CONSTRUCTION – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/54 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9044 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la construction d'un bâtiment de 30 logements dans la phase 2 du Faubourg Richelieu sur le lot 6 443 351 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, sur la rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-220

19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2023-9045) – RUE DE L'INDUSTRIE – LOT 6 443 353 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – NOUVELLE CONSTRUCTION – APPROBATION

CONSIDÉRANT que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'approuver, aux conditions prévues à la recommandation 2023/05/55 du comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2023-9045 et d'autoriser la délivrance du permis de construction au demandeur pour permettre la construction d'un bâtiment de 30 logements dans la phase 2 du Faubourg Richelieu sur le lot 6 443 353 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, sur la rue de l'Industrie, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-221

20. COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (CADT) – NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

De nommer les personnes suivantes à titre de membre de la commission d'aménagement et développement du territoire (CADT) :

Madame la conseillère Louise Allie
Monsieur le conseiller Vincent Chabot
Monsieur le conseiller Stéphane Lepage
Monsieur le conseiller Martin Dubreuil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-222

21. PARC NATUREL DES TRENTE ARPENTS – INFRASTRUCTURES – DÉNOMINATION

CONSIDÉRANT que des aménagements ont été fait depuis 2022 au parc naturel des Trente-Arpents;

CONSIDÉRANT que ces aménagements incluent des infrastructures qui doivent être identifiées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

De dénommer les infrastructures du parc naturel des Trente-Arpens de la façon suivante :

- Aire de pique-nique : Halte de l’Oasis-Urbaine
- 1^{ère} plate-forme : Halte du Ruisseau
- 2^e plate-forme : Halte de la Tortue-Peinte
- Quai : Quai du Chevalier-Cuivré

D’abroger la résolution 2023-03-108 adoptée le 27 mars 2023.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-223

22. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE D’AUTORISATION POUR UNE ALIÉNATION, UN LOTISSEMENT ET UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L’AGRICULTURE – LOTS 4 626 129, 4 626 198 ET 4 629 462 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une aliénation, un lotissement et une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur les lots 4 626 129, 4 626 198 et 4 629 462 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que le conseil doit se prononcer sur cette demande en tenant compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements de zonage et de lotissement de la Ville de Beloeil;

CONSIDÉRANT qu’il existe des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Ville, hors de la zone agricole, mais que ceux-ci ne peuvent être retenus dans le cadre de la présente demande;

CONSIDÉRANT que les résidences projetées seront situées dans l’îlot déstructuré IDR-27, tel qu’identifié au Schéma d’aménagement révisé de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la demande vise l’alinéation d’une partie du lot 4 629 462 d’une superficie de 1 105,9 mètres carrés au bénéfice d’Agri-Vallée Inc. et une aliénation du lot 4 626 129 d’une superficie de 1 423 mètres carrés au bénéfice de Monsieur Alain Lavallée;

CONSIDÉRANT que la demande vise le lotissement d’une partie du lot 4 626 129 et des lots 4 626 198 et 4 629 462 afin de créer trois lots résidentiels d’une superficie respective de 1 501,2 mètres carrés, 1 709,8 mètres carrés et 2 672,5 mètres carrés ainsi qu’un lot agricole d’une superficie de 296 014,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la demande vise l’utilisation à des fins autres que l'agriculture d’une partie du lots 4 626 129 d’une superficie de 259,8 mètres carrés et d’une partie du lot 4 629 462 d’une superficie de 296,8 mètres carrés pour un total de 556,6 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la desserte en égout sanitaire pour les trois lots projetés se fera via la rue Clair-de-Lune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'appuyer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant à autoriser une aliénation, un lotissement et une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur les lots 4 626 129, 4 626 198 et 4 629 462 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-224

23. RÈGLEMENT 1653-15-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'adopter le *Règlement 1653-15-2023 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-225

24. RÈGLEMENT 1667-114-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE C-909 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1667-114-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les dispositions particulières applicables à la zone C-909.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-226

25. RÈGLEMENT 1667-116-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LES ANTENNES DANS LA ZONE P-2008 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'adopter le projet de *Règlement 1667-116-2023 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier les normes pour les antennes dans la zone P-2008.*

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 27 juin 2023, à 19 heures 30, à la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-227

26. RÈGLEMENT 1667-116-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LES ANTENNES DANS LA ZONE P-2008 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Stéphane Lepage donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage afin de revoir les normes pour les antennes dans la zone P-2008, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

2023-05-228

27. RÈGLEMENT 1747-01-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1747-00-2018 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS – AVIS DE MOTION – PROJET – DÉPÔT

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1747-00-2018 déterminant les modalités de publication des avis publics* afin de retirer l'obligation d'affichage au babillard de l'hôtel de ville, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Julie Lavoie dépose également le projet du règlement 1747-01-2023.

2023-05-229

28. RÈGLEMENT 1770-09-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1770-00-2019 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS ET DES COMMISSIONS AFIN DE CONSTITUER LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1770-09-2023 modifiant le Règlement 1770-00-2019 relatif à la régie interne des comités et des commissions afin de constituer la commission d'aménagement et développement du territoire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-230

29. RÈGLEMENT 1785-02-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1785-00-2021 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES – AVIS DE MOTION – PROJET – DÉPÔT

Madame la conseillère Julie Lavoie donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier le *Règlement 1785-00-2021 relatif à la démolition d'immeubles* afin de modifier certaines dispositions suite à l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

Conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Madame la conseillère Julie Lavoie dépose également le projet du règlement 1785-02-2023.

2023-05-231

30. RÈGLEMENT 1791-00-2022 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE DÉMOLITION DU PAVILLON LANCTÔT ET DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 21 000 000 \$ À CETTE FIN – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'adopter le *Règlement 1791-00-2022 ordonnant des travaux d'agrandissement et de rénovation du centre culturel et de la bibliothèque, de démolition du Pavillon Lanctôt et de construction d'un stationnement et décrétant un emprunt de 21 000 000 \$ à cette fin*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-232

31. RÈGLEMENT 1791-00-2022 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL ET DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE DÉMOLITION DU PAVILLON LANCTÔT ET DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 21 000 000 \$ À CETTE FIN – EMPRUNT TEMPORAIRE – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'autoriser la trésorière ou la trésorière adjointe à effectuer un ou des emprunts temporaires à une banque, une caisse populaire, une société de fiducie ou à toute institution prêteuse au meilleur taux possible, en attendant la vente des obligations ou du billet et pour les fins et conditions énumérées au *Règlement 1791-00-2022 ordonnant des travaux d'agrandissement et de rénovation du centre culturel et de la bibliothèque, de démolition du Pavillon Lanctôt et de construction d'un stationnement et décrétant un emprunt de 21 000 000 \$ à cette fin.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-233

32. RÉOLUTION 2021-01-20 – COMMISSION DE RELANCE ÉCONOMIQUE – ABROGATION

CONSIDÉRANT la création de la commission de relance économique par la résolution 2021-01-20, adoptée par le conseil le 25 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que le mandat de la commission de relance économique est terminé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'abroger la résolution 2021-01-20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-234

33. COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION – DEMANDE DE RÉVISION – DOSSIER 1029047-J – REPRÉSENTATION – MANDAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de révision a été déposée auprès de la Commission d'accès à l'information dans le dossier de la demande d'accès à l'information dad2022-099;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite entériner le mandat confié à des avocats pour la représenter dans le cadre de cette procédure;

CONSIDÉRANT que les articles 573.3.0.2 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que l'article 24 du *Règlement sur l'adjudication des contrats de services professionnels* permettent d'octroyer un contrat de gré à gré dans le cas de services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'entériner le mandat confié à la firme Morency Société d'avocats et d'autoriser la greffière ou le greffier adjoint à signer la convention de mandat et d'honoraires professionnels préparée à cette fin;

D'autoriser la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document requis en lien avec la procédure;

D'autoriser la greffière ou le greffier adjoint à mandater tout professionnel nécessaire à la défense des intérêts de la Ville;

D'autoriser les dépenses requises à cette fin ainsi que le paiement de celles-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-235

34. TRANSACTION IMMOBILIÈRES– CENTRE AQUATIQUE – STATIONNEMENT SUPPLÉMENTAIRE – LOT 5 949 432 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CESSION EN EMPHYTÉOSE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT *l'Entente relative à l'aménagement de différents accès et d'infrastructures municipales dans le cadre de la construction de la maison des aînés*, intervenue entre la Ville de Beloeil et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) le 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite prévoir sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, l'aménagement d'un stationnement supplémentaire afin de desservir le centre aquatique;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin une cession par emphytéose est nécessaire sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'acte de cession en emphytéose pour l'aménagement d'un stationnement supplémentaire desservant le centre aquatique à intervenir entre la Ville de Beloeil et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-236

35. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – CENTRE AQUATIQUE – ALLÉE D'ACCÈS – LOT 5 949 432 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – SERVITUDE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT *l'Entente relative à l'aménagement de différents accès et d'infrastructures municipales dans le cadre de la construction de la maison des aînés*, intervenue entre la Ville de Beloeil et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) le 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite prévoir sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, l'aménagement, l'utilisation et l'entretien d'une allée d'accès menant au centre aquatique à partir de la rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin une servitude est nécessaire sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'acte de servitude pour l'aménagement, l'utilisation et l'entretien d'une allée d'accès entre le centre aquatique et la rue Saint-Jean-Baptiste à intervenir entre la Ville de Beloeil et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-237

36. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – CENTRE AQUATIQUE – CIRCULATION DES VÉHICULES D'URGENCE – LOT 5 949 432 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – SERVITUDE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT *l'Entente relative à l'aménagement de différents accès et d'infrastructures municipales dans le cadre de la construction de la maison des aînés*, intervenue entre la Ville de Beloeil et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) le 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite prévoir, sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, la circulation des véhicules d'urgence entre le centre aquatique et le boulevard Yvon-L'heureux Nord pour une question de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin une servitude de passage est nécessaire sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'acte de servitude de passage pour la circulation des véhicules d'urgence entre le centre aquatique et le boulevard Yvon-L'heureux Nord à intervenir entre la Ville de Beloeil et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-238

37. TRANSACTION IMMOBILIÈRE – CENTRE AQUATIQUE – PISTE CYCLABLE – LOT 5 949 432 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – SERVITUDE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT *l'Entente relative à l'aménagement de différents accès et d'infrastructures municipales dans le cadre de la construction de la maison des aînés*, intervenue entre la Ville de Beloeil et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) le 13 avril 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville désire aménager et permettre l'utilisation sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères d'une piste cyclable reliant le centre aquatique et le boulevard Yvon-L'heureux Nord;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin une servitude est nécessaire sur une partie du lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'approuver l'acte de servitude pour l'aménagement, l'utilisation et l'entretien d'une piste cyclable à intervenir entre la Ville de Beloeil et Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-239

38. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET – RÉALLOCATION DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

CONSIDÉRANT les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 13 avril au 8 mai 2023;

CONSIDÉRANT la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

CONSIDÉRANT que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

CONSIDÉRANT que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;

D'approuver les écritures d'amendement pour la période du 13 avril au 8 mai 2023 au montant total de 62 607 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 20 avril au 8 mai 2023 au montant total de 168 582,48 \$ tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-240

39. FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIERRE ABRASIVE – PROJET 23DVO63 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour la fourniture et la livraison de pierre abrasive, projet 23DVO63;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

1. Jean-Paul Trudeau et Fils Ltée	28 168,88 \$
2. Construction DJL inc.	35 642,25 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de pierre abrasive au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Jean Paul Trudeau et Fils Ltée, sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 27 avril 2023, pour une période de deux saisons, soit du 1^{er} octobre 2023 au 30 avril 2025, pour un montant total estimé de 56 337,76 \$, taxes incluses, soit 28 168,88 \$, taxes incluses par saison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-241

40. BOISÉ DES BOURGS – AMÉNAGEMENT DE SENTIERS – PROJET 2023-06 (21G008) – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour l'aménagement de sentiers au boisé des Bourgs, projet 2023-06 (21G008);

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues, à savoir :

- | | |
|---------------------------|---------------|
| 1. Gestion Inlandsis inc. | 302 780,91 \$ |
| 2. Indy-Co inc. | 456 466,48 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer un contrat pour l'aménagement de sentiers au boisé des Bourgs, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Gestion Inlandsis inc., sur la base des prix forfaitaires et unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 26 avril 2023, pour un montant total estimé de 302 780,91 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-242

41. BIBLIOTHÈQUE DUROCHER – ACHAT D'UNE DÉCOUPEUSE AU LASER POUR LE MÉDIALAB – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'entreprise Trotec Laser Canada pour l'achat d'une découpeuse au laser pour le Médialab à la bibliothèque Durocher;

CONSIDÉRANT que cet achat est subventionné à 100 % par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT que l'article 6 du *Règlement 1777-00-2020 relatif à la gestion contractuelle*, permet à la Ville d'octroyer des contrats de gré à gré pour des montants inférieurs à 121 200 \$ sur recommandation du chef de service de l'approvisionnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

D'octroyer un contrat pour l'achat d'une découpeuse au laser, à l'entreprise Trotec Laser Canada d'un montant total de 45 566,55 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-243

42. ACHAT DE COLONNES LUMINEUSES CYCLONE DE TYPE BOLLARD – PROJET 21T027 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour l'achat de colonnes lumineuses Cyclone de type bollard, projet 21T027;

CONSIDÉRANT que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|---|--------------|
| 1. Franklin Empire inc. | 29 138,72 \$ |
| 2. Lumen, Division de Sonepar Canada inc. | 29 460,87 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;

D'octroyer un contrat pour l'achat de colonnes lumineuses Cyclone de type bollard, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Franklin Empire inc., sur la base des prix unitaires apparaissant sur la soumission datée du 10 mai 2023, pour un montant total estimé de 29 138,72 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

43. POLITIQUE D'ART PUBLIC – PLAN D'ACTION ET D'INTERVENTION ARTISTIQUE – 2023-2027 – ADOPTION

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

2023-05-244

44. CLUB DE CANOTAGE OTTERBURN – ENTENTE RELATIVE À L'UTILISATION DES QUAIS FLOTTANTS DU VIEUX-BELOEIL AUX FINS DE L'ACCUEIL DES PLAISANCIERS ET LA LOCATION D'EMBARCATIONS NON MOTORISÉES – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite stimuler l'économie locale par le développement d'une offre touristique attrayante et distinctive;

CONSIDÉRANT l'intérêt du Club de canotage Otterburn à offrir un service d'accueil aux plaisanciers et de location d'embarcations non motorisées au Quai du Vieux-Moulin dans le Vieux-Beloeil;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été préparée à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Karim-André Laz;

D'approuver l'Entente relative à l'utilisation des quais flottants du Vieux-Beloeil aux fins de l'accueil des plaisanciers et la location d'embarcations non motorisées à intervenir entre la Ville de Beloeil et le Club de canotage Otterburn et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-245

45. PROGRAMME AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES – PROJET ESPACE CULTUREL AURÈLE-DUBOIS – AGRANDISSEMENTS ET RÉAMÉNAGEMENTS DES INFRASTRUCTURES – SUBVENTION – DEMANDE D'AJUSTEMENT

CONSIDÉRANT la *Convention d'aide financière* intervenue entre la Ville de Beloeil et la Ministre de la Culture et des Communications du Québec en mars 2022 pour le projet *Espace culturel Aurèle-Dubois – agrandissements et réaménagements des infrastructures*;

CONSIDÉRANT que ladite convention a pour objet l'octroi d'une aide financière maximale de 10 884 300 \$, représentant 63,79 % du montant estimé pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que le projet initial était estimé à 17 060 607 \$ au moment de la signature de la convention;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la mise à jour du budget, le coût total du projet est maintenant estimé à 21 000 000 \$, en raison du contexte inflationniste et du délai entre le dépôt de la demande et celle de la réalisation du projet, ce qui a entraîné une hausse importante des coûts de construction;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil ne peut assumer seule cette hausse importante des coûts pour la réalisation de cette infrastructure essentielle à la communauté;

CONSIDÉRANT que la contribution financière des gouvernements provincial et fédéral représente seulement 51,83 %, soit un écart de 11,96 % représentant un montant 2 511 600 \$;

CONSIDÉRANT que le gouvernement provincial a déposé le 21 mars 2023, un budget prévoyant un montant de 110 millions pour bonifier les subventions déjà confirmées pour les infrastructures en raison du contexte inflationniste des dernières années;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite réaliser le projet de l'Espace culturel Aurèle-Dubois, projet essentiel à la vitalité culturelle et économique de toute une région;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De demander aux paliers de gouvernements provincial et fédéral d'ajuster leur aide financière en tenant compte du contexte économique actuel et des coûts actualisés de réalisation du projet *Espace culturel Aurèle-Dubois – agrandissements et réaménagements des infrastructures*, afin que l'aide financière représente le pourcentage initialement prévu de 63,79 %.

De transmettre cette résolution à Monsieur Éric Girard, ministre des finances et député de Groulx, à Monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, ministre de la Justice et Leader parlementaire du gouvernement, à Monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, à Monsieur Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien ainsi qu'à Monsieur Yves-François Blanchet, député de Beloeil-Chambly.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-246

46. TOURISME MONTÉRÉGIE – ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME 2022-2025 (EPRTNT) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que le programme d'aide financière *Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRTNT)* a pour but de favoriser le développement de l'offre touristique de la région de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que l'édition 2024 marquera la 10^e édition de l'événement *Showfrette – week-end en lumière*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'EPRTNT afin de bonifier l'édition 2024 du Showfrette pour souligner cet anniversaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à Tourisme Montérégie dans le cadre du programme d'aide financière *Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025* (EPRTNT), pour bonifier la programmation de la 10^e édition de *Showfrette – weekend en lumière*;

De s'engager à maintenir l'évènement *Showfrette – week-end en lumière* pour une durée de cinq de (5) ans;

D'autoriser Monsieur Daniel Marineau, Directeur des loisirs, culture et vie communautaire à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-247

47. ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE – 23 JUIN 2023 – FERMETURE DE RUES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que des activités se tiendront dans le Vieux-Beloeil le 23 juin prochain à l'occasion de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT qu'afin d'optimiser l'espace et rendre le site plus sécuritaire pour les spectateurs et les piétons il y a lieu de procéder à des fermetures de rue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

D'autoriser la fermeture des rues suivantes, de 18 h 30 à 23 h, le 23 juin 2023 :

- Rue Richelieu entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Bourgeois;
- Rue Saint-Matthieu entre les rues Monseigneur-De Laval et Richelieu;
- Rue Laurier entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Matthieu

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-248

48. PATRIMOINE CANADIEN – PROGRAMME *LE CANADA EN FÊTE* – ACCORD DE SUBVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil désire qu'un accord de subvention soit conclu avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme *Le Canada en fête* pour la réalisation des activités de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT qu'un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement du Québec, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Julie Lavoie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De demander l'autorisation au gouvernement du Québec de pouvoir conclure l'accord de subvention;

D'autoriser Monsieur Daniel Marineau, Directeur des loisirs, culture et vie communautaire à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-249

49. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 21 avril au 18 mai 2023
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – avril 2023
- c) Liste des employés permanents embauchés – 10 mai 2023
- d) Liste des employés temporaires embauchés – 10 mai 2023

2023-05-250

50. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Martin Dubreuil;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :
 - a) Club Optimiste de Beloeil – Festin aux homards – 27 mai 2023 1 participation à 125 \$
2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - a) 21^e Groupe Scout Beloeil – 60^e anniversaire de fondation 500 \$
 - b) Vélo 2000 – participation à la Coupe du Monde Para-cycliste – 26 au 29 mai 2023 1 participation à 250 \$
 - c) Prévention des dépendances l'Arc-en-ciel – 30^e anniversaire de fondation 300 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2023-05-251

51. SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES – MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES – MAI 2023

CONSIDÉRANT que chaque jour, en moyenne douze Canadiens et Canadiennes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d’améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d’accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT que la population est vieillissante et qu’il est maintenant possible d’établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu’auparavant avec cette maladie;

CONSIDÉRANT que l’objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

De déclarer le mois de mai comme le *Mois de sensibilisation à la sclérose en plaques* et d’inviter tous les citoyennes et citoyens de la Ville de Beloeil à participer aux activités et ainsi contribuer à l’amélioration du bien-être des personnes atteintes de sclérose en plaques de notre municipalité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

52. VARIA

53. PÉRIODE D’INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

54. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2023-05-252

55. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 21 h 29;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Lepage;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Martin Robert;

Que la séance soit close.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Fait à Beloeil, ce 23 mai 2023.

NADINE VIAU, mairesse
Présidente d’assemblée

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière